

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 12943

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom : HOUCHECHI

Autre :

Zineb

Date de naissance : 31/03/84

Adresse : Résidence Ambars App. 033
Quartier Afmaz - 20190 Casablanca

Tél. : 066 119 4727

Total des frais engagés : 9100,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Faycal LARAKI
OPHTALMOLOGISTE
11, Bd. Zekkouri
TÉL. 22-49-1071-CASABLANCA

Date de consultation : 11 FEV. 2023.

Nom et prénom du malade : AID AM Nis

Age : 3 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Amelie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : 

11 FEV. 2023

Dr. Faycal LARAKI
OPHTALMOLOGISTE
11, Bd. Zekkouri



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11 FEV. 2023		6	300	INP : INPE: 091092148 Dr. Faycal LARAKI OPHTHALMOLOGISTE 11, RUE YAKKOUNI 1000 CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	11/02/23	120000

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	11/02/23	CHG 739	

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Partenaire	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE SOIN DE L'OEIL Opticienne Optométriste Diplômé Sidi Maârouf (Centre ERAC) Imme. 79, N°1 Tranche C2 - CASA Tél : 05.22.78.61.82	22/02/23				600	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.				
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []
COEFFICIENT DES TRAVAUX []				
MONTANTS DES SOINS []				
DEBUT D'EXECUTION []				
FIN D'EXECUTION []				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	
COEFFICIENT DES TRAVAUX []				
MONTANTS DES SOINS []				
DATE DU DEVIS []				
DATE DE L'EXECUTION []				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

OPTIQUE SOIN DE L'OEIL
 Opticienne Optométriste Diplômé
 Sidi Maârouf (Centre ERAC)
 Im. 79, N°1 Tranche C2 - CASA
 Tél : 05.22.78.81.82

السيد(ة)

AïDANI

Hi BA

56 فاتورة رقم 2051

Casablanca في 22/02/2023

العدد	نوع البضاعة	الثمن	المجموع
	monture	200	DH
	Verre organique TAR Bleu		
	OD = +2,50 (+0,50 90°)		
	OG = +2,50 (+0,50 90°)		
		400	DH
	Arrêté à la présente facture à la somme six cent dirhams		
	Total	600	DH
	ICE = 00159831000030		
	Facture N° 2051		
	OPTIQUE SOIN DE L'OEIL Opticienne Optométriste Diplômé Sidi Maârouf (Centre ERAC) Im. 79, N°1 Tranche C2 - CASA Tél : 05.22.78.81.82		

DOCTEUR FAYCAL LARAKI

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

DIPLOME D'ETUDES SPECIALES
D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux
Lentilles de Contact

Ex. Medecin Polyclinique CNSS



الدكتور فيصل العراقي

خريج كلية الطب بباريس

حاصل على الشهادة الوطنية الفرنسية

لأمراض وجراحة العيون

طبيب سابق بمصلحة الضمان الاجتماعي

11 FEV. 2023

Casablanca, le : الدار البيضاء، في:

M :

ADAM KIS

Lunettes :

Loin : O . D.

+2,50 (+0,50) 80)

: O . G.

+2,50 (+0,50) 90)

Près : O . D.

: O . G.

Progressifs

Double foyers

Photograys

Incassables

Anti-reflets

OPTIQUE SOIN DE L'OEIL
Opticienne Optométriste Diplômée
Sidi Maârouf (Centre ERAC)
Imme. 79, N°1 Tranche C2 - CASABLANCA
Tél : 05.22.78.61.82

الدكتور فيصل العراقي
Dr. Faycal LARAKI
OPHTHALMOLOGISTE
11, Bd. Zerkouni
Tél. 22.49.10.11 - CASABLANCA